

# Réunion du Conseil Municipal du lundi 22 mars 2010, à 20 h

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de présents	:	20
Nombre de votants	:	21
Date de convocation	:	15/03/2010

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

**Etaient excusés :** Mme DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA).

**Etaient absents :** MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Objet :**

- Compte administratif 2009. Budget principal et budget annexe
- Personnel communal
- Achat véhicule et ouverture de crédits
- P.P.R.I. : approbation du projet (il serait souhaitable que vous veniez consulter le dossier en mairie avant la réunion)
- Création de la régie des fêtes
- Divers

---o0o---

Le Maire ouvre la séance en rappelant que les résultats communaux des élections au Conseil Régional correspondent à ceux des autres départements d'Aquitaine.

Les électeurs ont voulu montrer leur forte inquiétude pour leur avenir et leur opposition à la réforme territoriale projetée par le gouvernement.

### **I- Comptes administratifs 2009**

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe « Lotissement de la piscine » correspondent aux comptes de gestion tenus par le receveur municipal.

Chaque élu a reçu un dossier comportant un état des prévisions et des réalisations avec notes explicatives par article, une fiche d'affectation des résultats, un tableau d'évolution de la dette et une fiche comportant des ratios.

Les comptes administratifs, présentés par Dominique BATS, ont été approuvés à l'unanimité, le maire ayant quitté la salle.

a) budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
		Dépenses 2009	Restes à réaliser reportés sur 2010
Dépenses	2 919 854,28 €	919 134,26 €	629 000,00 €
Recettes	3 436 737,66 €	757 054,27 €	86 200,00 €
Excédent de l'exercice	516 883,38 €		
Déficit de l'exercice		162 079,99 €	
Report excédent 2008	671 773,73 €		
Report déficit 2008		6 402,41 €	
<b>Résultat global 2009 :</b>			
Excédent	1 188 657,11 €		
Déficit		168 482,40 €	542 800,00 €

L'excédent de l'exercice est quasiment identique à celui de 2008 mais la commune a dû faire face aux dépenses occasionnées par la tempête Klaus de janvier 2009, et estimées à environ 100 000 €.

Il faut noter qu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et que le produit des contributions directes a augmenté de 50 000 €.

Les ratios ci-après reflètent la bonne santé financière de la commune, mais il est plus que jamais nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'endettement pour au moins deux raisons : le projet « phare » de la mandature qui est la construction du centre de loisirs, et les conséquences de la nouvelle loi d'organisation territoriale :

- endettement : 0,98 (à partir de 1,6 l'endettement devient lourd)
- solvabilité : 4,59 (doit être supérieur à 15)
- épargne : 21,41 (doit être supérieur à 15)
- autofinancement : 0,63 (doit être inférieur à 1)

Le Maire ajoute qu'il faudra être prudent dans le phasage des futurs investissements et ainsi éviter d'emprunter en 2010 pour retrouver des marges de manœuvre à partir de 2011.

b) budget annexe du lotissement de la piscine.

Il n'y a eu ni dépenses, ni recettes en 2009

- section de fonctionnement  
report de l'excédent : 660 415,00 €
- section d'investissement  
report du déficit : 445 708,32 €

## **II- Personnel communal**

A la suite de l'avis favorable donné par la commission administrative paritaire du centre de gestion de la F.P.T. au sujet des avancements de grade, il est proposé de créer les postes suivants :

- 2 postes permanents à temps complet d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (suite à la réussite à l'examen professionnel)
- 1 poste permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste permanent à temps complet de Garde Champêtre Chef principal

Voté à l'unanimité.

Ces décisions prendront effet le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## **III- P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques Inondations)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par arrêté en date du 30 septembre 2004, M. le Préfet des Landes a prescrit l'établissement d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation.

Le dossier de ce projet a été déposé en mairie pour être consulté par le public dans le cadre de la procédure de concertation ouverte le 30 novembre 2009. La concertation n'a donné lieu à aucune observation.

Le but du P.P.R.I. est d'informer les habitants de l'existence de l'aléa inondations et d'obliger à adapter les équipements existants ou à contrôler les installations nouvelles.

La crue centennale de référence est celle de 1843 à 4,62 m.

Deux autres crues ont été importantes :

1952 : 3,85 m et 1981 : 3,81 m

L'aléa est fort lorsque la hauteur d'eau est égale ou supérieure à 1 m et le courant supérieur à 0,5 m/s.

L'aléa est faible lorsque la hauteur d'eau est inférieure à 1 m et le courant faible ou inexistant.

En fonction de ces aléas, un zonage a été créé :

Zone rouge : aléa fort. Les constructions nouvelles sont interdites (des secteurs déjà bâtis places Gambetta, et Aristide Briand, rue de l'Industrie, sont en zone rouge).

Zone orange : aléa moyen. Le développement peut être autorisé selon les conditions).

Zone bleue : aléa faible. Entre centre urbain et zone inondable. La constructibilité est autorisée sous réserve des côtes de plancher à respecter.

Le Maire précise que le Plan Local d'Urbanisme de la commune avait anticipé cette analyse puisque aucun terrain constructible n'est prévu en zone inondable.

Il ajoute que le camping municipal se trouve en zone rouge et que son avenir est donc définitivement réglé.

#### **IV- Achat véhicule et ouverture de crédits**

Le camion tribenne Renault du service de la voirie acheté en 1999 a, outre sa vétusté, un tonnage insuffisant (12 t) pour certains travaux sur les routes et les chemins.

Après des recherches infructueuses dans la région, une proposition de la société SAS MAT TP 59 est parvenue en mairie pour un camion polybenne de 19 tonnes, au prix de 38 272 € TTC livraison comprise.

Il s'agit d'un véhicule d'occasion en bon état de marche.

Afin de pouvoir régler cet achat avant le vote du budget primitif 2010, il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur le programme 9201 conformément à l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

L'assemblée donne un accord unanime pour une ouverture de crédits d'un montant de 38 500 €.

#### **V- Régie des fêtes et animations**

Dossier présenté par M. le Maire :

##### 1) Création de la régie et adoption des statuts

L'organisation des fêtes locales était jusqu'à présent confiée à l'association « Comité des Fêtes » dont la dissolution a été décidée par ses membres en début d'année.

Pour faire suite à la délibération du mois de janvier dernier portant sur le principe de la création d'une régie des fêtes et animations, le Maire propose donc de créer une régie municipale sur la base des articles L 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui aura en charge l'organisation des « fêtes locales » et de différentes « animations » sur toute l'année dans la commune.

Cette régie, dont il propose d'adopter les statuts, par son objet est une régie gérant un service public à caractère administratif. Elle sera dotée de la seule autonomie financière, son budget sera distinct de celui de la commune, mais fonctionnera avec le même compte 515 que le budget principal au Trésor Public.

Cette régie fonctionnera de façon effective dès l'adoption de son budget dans les prochaines semaines. Il pourra être porté création d'une dotation initiale du budget principal au budget annexe de la régie, en accord avec Mme la trésorière municipale.

Une délibération proposera de nommer les membres du Conseil d'Exploitation de cette régie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise les statuts et règlement de la régie municipale des « fêtes et animations » de la Ville de TARTAS
- affecte à cette régie, si besoin, une dotation initiale en accord avec Mme la Trésorière Municipale
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces décisions.

.../...

## 2) Désignation des membres du conseil d'exploitation

Il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation.

Ce conseil est composé de 6 membres nommés au sein de l'assemblée, et de 5 personnes extérieures qualifiées par leurs compétences dans les domaines d'activités de la régie.

Le Maire propose donc de désigner :

Comme membres issus du Conseil Municipal :

- Alain DEHEZ
- Dominique DEGOS
- Philippe DUBOS
- Vincent DUCASSE
- Patrice LASSUS
- Catherine ULMANN

### **comme personnes extérieures qualifiées :**

- Nicole SAUGNAC, représentant l'Office de Tourisme Communautaire
- Nicole SIBERCHICOT, représentant le FJEP
- Yves DEYRES, représentant la PST Omnisports
- Valérie CABIRO, représentant TARTAS +
- Gilbert LAFITTE, représentant TARTAS Accueil

Propositions adoptées par 15 voix pour, les 6 membres désignés ne prenant pas part au vote.

Le Maire insiste sur le fait que sont représentées les principales associations de la commune.

## 3) Modalités techniques et pratiques

Il est proposé à l'assemblée :

- de porter création du budget annexe de la Régie Municipale des fêtes et animations
- le budget sera soumis à l'instruction comptable M14 et sera un budget annexe au budget principal de la VILLE de TARTAS
- d'autoriser toutes démarches auprès des services du Trésor Public, ou des services fiscaux notamment en matière d'assujettissement à la TVA si nécessaire.
- de préciser que M. le Maire en application du CGCT, est autorisé à intervenir à la création de régies comptables nécessaires au bon fonctionnement de la régie et des services municipaux (dépenses, recettes, avances...)
- de préciser que ce budget annexe à autonomie financière fonctionnera toutefois avec le même compte 515 que le budget principal de la Ville de TARTAS
- de préciser que M. le Maire est autorisé à signer toutes conventions notamment en matière de prestations entre le budget principal et le budget annexe de la Régie des fêtes et animations.
- de préciser que M. le Maire est autorisé à signer toutes conventions ou décisions, ou documents de partenariat avec les associations, organismes ou entreprises participant aux activités de la régie.
- de préciser que M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal ou décisions, des tarifs ou participations, dans une fourchette de prix allant de 0 à 5 000 €.

Avis favorable unanime de l'assemblée.

## **VI- Divers**

1) **Contrat C.A.F. pour la Crèche « Les Petits Soleils »** : la convention de renouvellement de la prestation de service unique est approuvée à l'unanimité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

### **2) Assainissement non collectif**

Le Maire rappelle que la commune a transféré le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à la Communauté de Communes qui à son tour l'a transféré au SYDEC. Ce dernier a procédé au contrôle de toutes les installations d'assainissement autonome conformément à la loi sur l'eau qui impose que ces contrôles soient réalisés avant le 31/12/2012.

Le Maire en présente donc le bilan :

Le SYDEC a terminé ces contrôles sur la commune de TARTAS :

- 331 abonnés ayant un assainissement individuels ont été recensés
- 254 contrôles ont été effectués

.../...

La différence, 77, se décompose comme suit :

- 13 installations neuves
- 24 déjà contrôlées avant la campagne
- 2 contrôles effectués à l'occasion d'une vente
- 4 abonnés avaient une installation commune à plusieurs logements
- 3 logements inhabités ou insalubres
- 31 abonnés étaient raccordés à l'assainissement collectif mais ne payaient pas la taxe correspondante

Le résultat de la campagne de contrôle a abouti au bilan suivant selon un classement en 3 catégories :

Points Verts : 62 installations

Ce classement correspond aux installations conformes

Points Oranges : 163 installations

Ce classement correspond aux installations fonctionnant mal ou incomplètes (défaut de bac à graisse, fosse sans traitement) occasionnant des rejets vers le milieu naturel non-conformes mais ne posant pas un problème important de salubrité.

Points Rouges : 29 installations

Ce classement correspond à des installations inexistantes ou totalement inopérantes ayant pour conséquence un rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel.

Concernant en particulier les points rouges, le SYDEC ne dispose pas des pouvoirs de police pour obliger ces abonnées de se doter d'un dispositif d'assainissement. Les Maires s'ils le souhaitent, peuvent en revanche leur envoyer une mise en demeure, en raison des problèmes d'insalubrité posés par cette absence de tout traitement des eaux usées.

Sinon, tous les abonnés ont reçu ou vont prochainement recevoir le rapport de contrôle établi par le SYDEC qui mentionne tout les travaux à effectuer pour mettre leurs installations aux normes. La loi actuelle donne un délai de 4 ans aux abonnés pour effectuer cette mise en conformité.

Ces contrôles sont valables 8 ans et coûtent 46 € par installation (tarif en vigueur en 2009).

En réponse à une question posée par Jérôme CABANNES, le Maire indique qu'il a sollicité le SYDEC pour une étude sur l'extension du réseau d'assainissement collectif à certains quartiers.

### **3) Centre de loisirs**

A la suite de l'appel à candidatures lancé le 13/10/2009, pour la maîtrise d'œuvre, 43 plis ont été reçus en mairie

- 1<sup>ère</sup> réunion de la commission : 16 décembre 2009  
4 candidatures ont été retenues : Pierre MARSAN de Gelos, Cabinet DUFON de Floirac, D3 architectes de Bordeaux, Marc BALLAY de Bordeaux.
- Ces 4 candidats ont été auditionnés le 3 février 2010. Le Cabinet DUFON a été retenu.  
Le montant des honoraires s'élève globalement à 150 531,90 € H.T. (180 036,15 € TTC) et se décompose comme suit :  
Mission de base : 8,95 € x montant prévisionnel de travaux de 1 515 500 € H.T. et O.P.C. au taux de 0,99 %.

Isabelle LEGLISE ajoute que le Cabinet DUFON a présenté une esquisse du projet le 12 mars dernier, qui correspond globalement aux attentes de la commune.

Quelques modifications ont été demandées : réduction des couloirs, inclure le préau de 100 m<sup>2</sup> dans la tranche ferme, augmentation du nombre de places de parking.

Les élus ont insisté sur le caractère multifonctionnel des installations, le centre de loisirs ne fonctionnant qu'une centaine de jours par an.

Les coûts de fonctionnement feront l'objet d'une attention particulière.

L'avant projet sommaire sera présenté le 2 avril.

### **4) Marché des Producteurs de Pays**

Alain DEHEZ informe l'assemblée que, par courrier du mois de décembre 2009, la commune a été sollicitée par les représentants de l'office de Tourisme du Pays Tarusate pour l'organisation d'un « Marché des Producteurs de Pays ».

Cette manifestation est prévue le 10 août prochain, et se déroulera en soirée de 18h à 22h. Elle concernera les producteurs fermiers, artisans de bouche et artisans d'art locaux.

La commune est notamment sollicitée pour la mise à disposition des Allées Marines, et l'aide des services techniques :

mise en place et démontage des branchements électriques pour les stands,

éclairage du marché, sono, installation et ramassage des tables bancs chaises, signalétique.

L'office du tourisme assure la coordination, la communication et l'aspect financier.

De plus, cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

A l'unanimité, l'assemblée donne un avis favorable à cette manifestation festive et autorise le Maire à signer la convention tripartite « Office de Tourisme, Chambre d'Agriculture, Commune de Tartas ».

#### **5) Aide à la stérilisation des chats**

Le Maire indique que, dans le cadre de ses différentes activités, la Société Protectrice des Animaux (S. P. A.) mène notamment des actions afin de lutter contre la prolifération des chats.

Or certains quartiers de la commune sont concernés par la multiplication des chats. Aussi, il est proposé de signer une convention afin de stériliser certains chats et d'identifier les chats libres sur la commune.

Cette intervention nécessiterait une participation financière de la commune, limitée à 500 €, étant précisé qu'il sera fait appel aux vétérinaires locaux, la SPA s'engageant pour sa part à contrôler cette campagne de stérilisation.

Un débat s'engage au cours duquel Alain DEHEZ fait connaître son opposition car « la somme « même modeste attribuée à cette opération serait plus utile pour venir en aide aux personnes « nécessiteuses de la commune ».

Dominique BATS s'interroge sur l'efficacité de la méthode car il n'existe aucun chiffrage des animaux concernés, sur le choix des endroits à traiter et sur le volume suffisant de la subvention pour casser le rythme de prolifération. Il suggère que cette opération soit menée sur le territoire communautaire pour une plus grande efficacité. Enfin, faudra-t-il renouveler la subvention chaque année ?

Par 11 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions, le Maire est autorisé à signer la convention avec la S.P.A..

#### **6) Projet Educatif Local**

Le dossier est présenté par Dominique DEGOS :

Le Projet Educatif Local (PEL) vise à repenser l'Education dans sa globalité, en tentant de répondre aux enjeux d'une société en perpétuel mouvement, avec une volonté de partenariat et de démarche participative.

La Commune de Tartas considère que l'Education est un concept transversal, animé par l'école, bien sûr mais également par la famille et par les intervenants dans le Temps Libre (associations, éducateurs...). Ainsi, elle prône le principe de coéducation, partant de l'idée que les principes de laïcité, base de l'Education.

Le PEL vise donc à fixer les grandes orientations de la politique éducative de la commune pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans sur une période de 6 ans, de 2010 à 2016.

Il constitue le cadre de référence pour les actions conduites sur le territoire tarusate, cherchant en permanence à mettre de la cohérence entre les projets mise en œuvre.

La réflexion engagée par les élus à permis de mettre en avant 6 grands chantiers sur lesquels ils s'engagent :

- 1) la mise en œuvre de l'action éducative
- 2) le développement des offres d'accueil et de loisirs pour les 0-18 ans
- 3) la contribution au développement individuel
- 4) enfants et jeunes, acteurs de la commune
- 5) l'accompagnement à la parentalité
- 6) l'accès à l'information

Parmi ces actions, quatre grandes priorités se dégagent :

- mise en place d'un conseil municipal d'enfants et de jeunes
- mise en place d'une politique éducative en direction des jeunes de 13 ans et plus, avec création d'un espace jeunes
- restructuration de la pause méridienne sur le Groupe Scolaire Jules Ferry
- accompagnement à la fonction parentale

Ces axes seront travaillés en même temps que le projet du centre de loisirs, et une attention particulière sera portée au Plan Santé.

L'assemblée unanime approuve les propositions ci-dessus.

#### **7) Remplacement de Stéphane BRUEY**

Le Maire propose la candidature de Catherine ULMANN comme délégué titulaire à la commission communautaire « Aide sociale à la personne ».

Adopté à l'unanimité.

#### **8) Tempête Klaus**

Alain DEHEZ indique qu'une réunion a eu lieu dernièrement en mairie avec les entreprises travaillant en forêt pour la remise en état des chemins ruraux. Leurs propositions sont attendues pour le 23 mars. Philippe DUPOUY fait remarquer que le stockage des bois au bord des routes est dangereux. Le Maire répond qu'il a été demandé aux entreprises de les dégager dans les plus brefs délais.

#### **9) Zone bleue**

Alain DEHEZ informe l'assemblée que l'association des commerçants souhaite une étude sur la création d'une Zone Bleue en Centre Ville : place Gambetta, place Aristide Briand et rue Victor Hugo pour éviter les voitures « ventouses » et fluidifier le stationnement.

La mise en place est prévue début septembre.

#### **10) C.C.A.S.**

Jean MARSAN présente les futures actions :

- Services à la personne : petits travaux effectués par le personnel communal chez les personnes âgées ou handicapées. Un tarif sera fixé.
- Ateliers de prévention des chutes pour les personnes de 60 ans et plus proposés par la CRAM Aquitaine, la Mutualité Sociale Agricole et le Régime Social des Indépendants. Il s'agit de séances de gymnastique douce et de divers conseils pour éviter les chutes, à raison d'une séance de 1 h par semaine, pendant 3 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.